

Droit de la famille

SOMMAIRE

Les différends qui mettent aux prises les membres d'une famille et qui concernent une succession peuvent sembler simples à résoudre de prime abord, mais ils peuvent rapidement devenir complexes. En effet, les droits et les obligations des parties, la nature et la valeur des actifs en cause, les mesures compensatoires, les questions personnelles et une myriade de détails administratifs et procéduraux peuvent parfois paraître insurmontables.

Le groupe Droit de la famille agit régulièrement pour le compte de particuliers et d'autres parties dans le contexte de différends dont la complexité varie. Le groupe est passé maître dans la résolution de conflits liés à des situations familiales difficiles, notamment des problèmes prémaritaux et conjugaux, des demandes de soutien alimentaire et de garde d'enfants ainsi que des questions de partage des biens.

BLG comprend bien vos besoins. Le cabinet représente régulièrement des clients qui sont confrontés à des difficultés et qui vivent des moments pénibles. Il a les compétences voulues en la matière, saisit vos objectifs et maîtrise les aspects complexes d'un différend familial, ce qui lui permet de négocier en votre nom et d'aplanir les difficultés ou, au besoin, de défendre vos intérêts en justice.

Le groupe Droit de la famille peut consulter en tout temps des spécialistes chevronnés de BLG qui lui apportent leur soutien, qu'il s'agisse de succession, de fiscalité ou de gestion du patrimoine. Il s'efforce sans relâche de trouver les solutions les plus appropriées, au coût le plus avantageux. Les professionnels du groupe Droit de la famille de BLG sont à l'avant-garde du secteur et ont à cœur la défense de vos intérêts.

PRÉSENTATIONS ET PUBLICATIONS

- « [What is the Test for Family Status Discrimination? The Saga Continues](#) », November 2016.